



Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE



Fiche Indicateurs

Axe 4 - Objectif programme 8

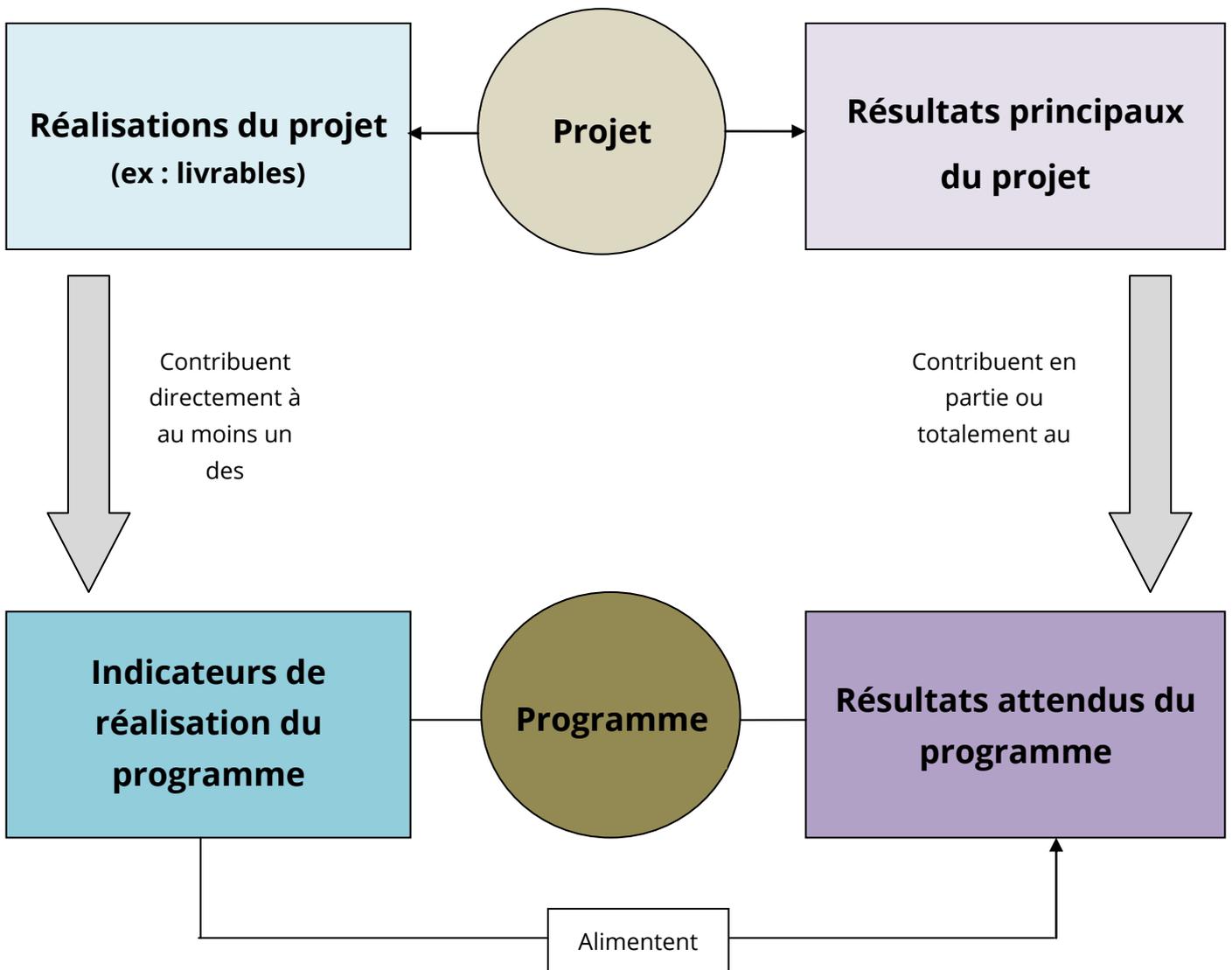
**Renforcer et pérenniser la mise en réseau
et l'offre de services transfrontaliers
à la population en matière sociale**

Fiche Indicateurs : axe 4

INTERREG 5 ET SA LOGIQUE D'INTERVENTION

Dans les règlements pour la programmation 2014-2020, la Commission européenne met l'accent sur la logique d'intervention des programmes et sur l'importance de la sélection des indicateurs de résultat et de réalisation afin de mesurer et assurer le suivi des changements prévus sur le territoire de coopération. La logique d'intervention des programmes telle que décrite par la Commission est présentée dans le schéma suivant :

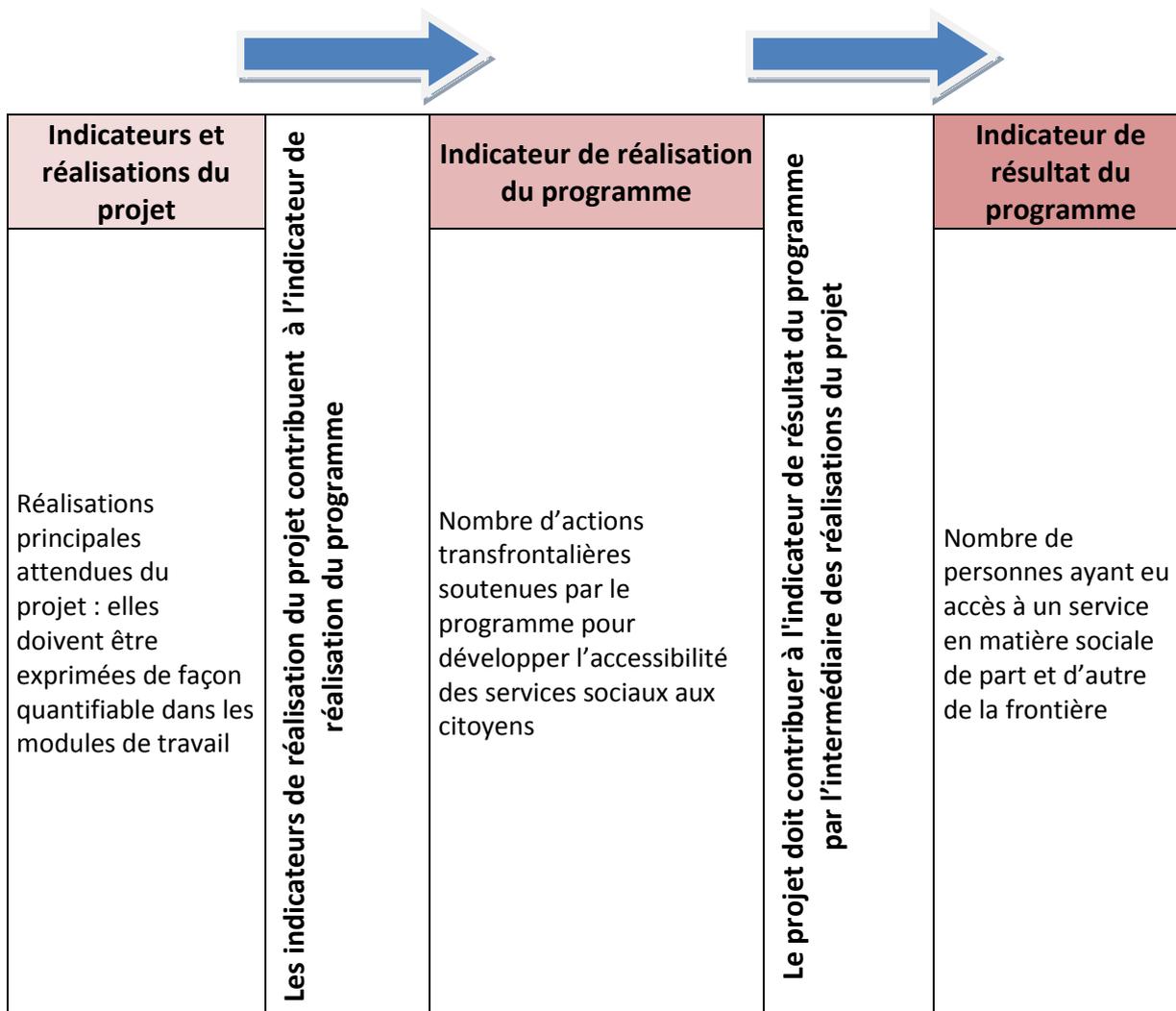
Dans le cadre de l'objectif programme sélectionné par le projet :



Fiche Indicateurs : axe 4

Afin d'être en phase avec les exigences des nouveaux règlements, le changement d'approche dans la logique d'intervention se traduit dans le programme France-Wallonie-Vlaanderen par un renforcement des liens entre les réalisations des projets et les indicateurs de réalisation et de résultat du programme.

Le schéma ci-dessous décrit la logique d'intervention du programme et le lien entre indicateurs projet et indicateurs programme pour cet objectif programme.



Fiche Indicateurs : axe 4

INDICATEUR DE RÉSULTAT

1. Rappel de l'objectif programme

Renforcer et pérenniser la mise en réseau et l'offre de services transfrontaliers à la population en matière sociale.

2. Indicateur de résultat

Afin de mesurer la qualité de l'offre de services transfrontaliers à la population dans le cadre du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, l'indicateur de résultat auquel les projets doivent contribuer est **l'accroissement du nombre de personnes bénéficiant de services transfrontaliers.**

Les détails techniques et pratiques concernant cet indicateur sont repris dans la fiche synthétique ci-dessous :

Titre indicateur	Nombre de personnes ayant eu accès à un service en matière sociale de part et d'autre de la frontière.
Type d'indicateur	Résultat
N° de l'indicateur	RI 9
Étendue	Il s'agit ici de comptabiliser le nombre de personnes ayant bénéficié de services développés ou renforcés dans le cadre des projets mis en œuvre.
Collecte des données	Collecte au niveau du projet Les opérateurs devront comptabiliser le nombre de personnes utilisant les services transfrontaliers développés ou renforcés dans le cadre des projets.
Valeur de base et hypothèse de calcul	Valeur de base : 51.000 (Projets Interreg 4)
Valeur cible au niveau programme	60.000 bénéficiaires

Fiche Indicateurs : axe 4

INDICATEUR DE RÉALISATION

Les indicateurs de réalisation du programme sont en lien direct avec les réalisations du projet et permettent d'établir un lien avec les résultats visés par le programme. **Chaque projet doit donc contribuer à l'indicateur de réalisation de cet objectif programme.**

1. Indicateur de réalisation

Titre indicateur	Nombre d'actions transfrontalières soutenues par le programme pour développer l'accessibilité des services sociaux aux citoyens
Type d'indicateur	Réalisation
N° de l'indicateur	SO 08
Étendue	Il s'agit ici de prendre en compte uniquement des actions ayant pour but de favoriser, de développer ou d'améliorer l'accès aux services à la personne de part et d'autre de la frontière. Les actions doivent déboucher sur des réalisations concrètes.
Collecte des données	Collecte au niveau du projet Les données collectées doivent être en lien avec les actions développées par le projet dans le cadre des modules de travail. Une action ne sera comptabilisée dans les indicateurs, qu'une fois celle-ci réalisée. Par action, on entend une mesure concrète mise en place pour atteindre l'objectif.
Valeur cible au niveau programme	50 actions transfrontalières visant à favoriser, développer ou améliorer l'accès aux services sociaux offerts aux citoyens sur l'ensemble de la zone de coopération.

Fiche Indicateurs : axe 4

INDICATEURS ET RÉALISATIONS PROJET

Le troisième volet de la logique d'intervention du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen consiste à lier les indicateurs de réalisation du programme sélectionnés à des indicateurs projets ou à des réalisations du projet.

Il convient donc que les opérateurs définissent au minimum deux indicateurs projet dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu'une somme d'indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.

Il s'agit là d'une démarche permettant aux opérateurs d'établir des objectifs chiffrés liés à leurs actions afin d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

EXEMPLES

Afin d'accroître le nombre de personnes qui recourent à des services transfrontaliers, notamment en matière sociale, les opérateurs peuvent se fixer comme indicateurs de réalisation du projet :

- Mise en place de X offres en matière de mobilité transfrontalière ;
- Réalisation de X modules d'e-formation, e-médecine... ;
- Mise en place de X dispositifs transfrontaliers de services à la personne ;
- Mise en place de X dispositifs visant à revitaliser les zones urbaines et périurbaines du territoire transfrontalier ;
- Mise en place de X d'actions pilote facilitant l'insertion sociale de la population transfrontalière ;
- Mise en place de X services à la personne mutualisés/crées en milieu rural ou périurbain ;
- Mise en place de X initiatives visant la réhabilitation et l'intégration de communautés défavorisées ;
- Mise en place de X d'initiatives encourageant l'intégration des jeunes ;
- ...